



FORUM PARLEMENTAIRE sur les Armes Légères et de Petit Calibre

Déclaration de principe sur la violence armée et la santé

Assemblée générale du Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre, tenue à Amman, Jordanie, les 13 et 14 novembre 2014.

Chaque année, les armes à feu tuent des centaines de milliers de gens dans le monde entier, auxquels s'ajoutent des millions de blessés, de mutilés, de traumatisés ou de déplacés. La violence armée est un obstacle majeur à la santé et elle a empêché l'avancement de tous les huit objectifs du Millénaire pour le développement. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré que «L'ampleur des décès et des blessures causés par les armes légères et de leurs répercussions sociétales, est énorme»¹. La violence armée est associée à une forte proportion de blessures, de violence et d'insécurité dans les communautés de pratiquement tout pays ou région du monde, pas seulement dans les zones de guerre². Selon monsieur Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies (ONU), les mesures de contrôle des armements ne peuvent, à elles seules, régler le problème des armes légères et qu'elles doivent s'inscrire dans une panoplie plus large de politiques où se recoupent sécurité, criminalité, droits de l'homme, santé et développement³.

Il a également exposé en détail, tout comme l'ont fait les organisations de santé, y compris le Comité international de la Croix Rouge, de quelle manière la violence armée empêche de prodiguer les soins médicaux et l'aide humanitaire^{4, 5}.

Non seulement la violence armée crée et maintient une culture de la violence dans la société, mais elle constitue un frein majeur au développement socioéconomique et détourne les ressources

¹ OMS (2001) *Small arms and global health* (Armes légères et santé mondiale), contribution de l'OMS à la Conférence de l'ONU sur le commerce illicite des ALPC, 9-20 juillet, WHO/NMH/VIP/01.1, http://whqlibdoc.who.int/hq/2001/WHO_NMH_VIP_01.1.pdf

² Greene O, Marsh N. Eds. *Small arms crime and conflict : global governance and the threat of armed violence* (Crimes et conflits par armes légères : gouvernance mondiale et menace de la violence armée). Routledge, New York, NY, 2012.

³ Bureau de l'ONU pour le désarmement (UNODA). ALPC : Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité, Document S/2008/258, avril 2008, <http://www.un.org/disarmament/convarms/SALW/Docs/SGReportonSmallArms2008.pdf>

⁴ UNODA. ALPC : Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité, Document S/2011/255, avril 2011, http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2011/255.

⁵ Moulins C. *Health care in danger: Violent incidents affecting the delivery of health care* (Les soins en danger: incidents violents affectant la fourniture des soins médicaux). Comité international de la Croix Rouge, avril 2014, <https://www.icrc.org/eng/assets/files/publications/icrc-002-4196.pdf>. Consulté en octobre 2014.

nationales et internationales de soins médicaux des nécessités fondamentales de santé publique comme la lutte contre les maladies, l'éducation sanitaire et nutritionnelle et la recherche sur les vaccins et leur mise en œuvre. La prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC) entraîne aussi des déplacements de population et encourage les violations des droits de l'homme et les abus sexuels. La présence colossale des violences par armes à feu crée une instabilité susceptible d'entraver le progrès des communautés, en détournant les capitaux vers d'autres objets ou en augmentant le coût des mesures de sécurité pour le fonctionnement des affaires et de la société. Le fait que 75 % des 875 millions d'armes à feu détenues de part le monde le soient par des civils, et que 42 à 60 % des violences mortelles dans le monde soient perpétrées à l'aide d'armes à feu accentue le besoin d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques convergentes pour la santé et le contrôle des armes⁶.

Il y a moins de vingt ans, la 49^{ème} Assemblée mondiale de la santé reconnaissait la violence en tant que problème majeur pour la santé publique mondiale⁷. Plus important encore, l'Assemblée a identifié ce problème comme étant largement évitable. Les données factuelles suggèrent que les régions soumises à des politiques plus restrictives sur les armes connaissent de plus faibles niveaux de violence armée, et donc moins de morts, moins de blessés et un plus faible coût social d'ensemble⁸. Le coût économique de la violence armée est stupéfiant. .

Selon le rapport de 2008 sur l'impact mondial de la violence armée, la productivité annuelle perdue par an par suite de la violence armée mortelle non conflictuelle, est, en gros, de 95 milliards de dollars US par an. Les pertes peuvent s'étendre d'un maximum de 163,3 milliards de dollars US à un minimum de 38,3 milliards de dollars US⁹. Il faudrait gérer le côté de la demande d'armes à feu en gérant les déterminants sociaux de santé, les facteurs de risque, et les causes profondes de la violence armée¹⁰.

Le fait d'examiner ces facteurs de risque implique une approche de santé publique. La santé publique touche les populations, mais elle a des conséquences étendues sur la santé des individus. Les initiatives de santé publique peuvent contribuer à élaborer, au niveau des communautés, des solutions adaptées aux situations et aux besoins locaux. En ce qui concerne la réduction et la prévention de la violence, la perspective de santé publique est multidisciplinaire, utilisant notamment l'économie, la psychologie, la sociologie, la criminologie, etc. pour influencer les politiques et les décideurs politiques vers le plus grand bien. L'amélioration de l'assistance aux victimes et aux survivants de la violence armée est également un enjeu crucial qui exige une plus grande attention¹¹. La santé publique relève également

⁶ Alvazzide Fratte, A. (2013). *Everyday Dangers - Non-conflict armed violence* (Dangers quotidiens : la violence armée hors conflit). Dans *Small Arms Survey 2013 - Dangers quotidiens* (p. 311). New York, Cambridge University Press. <http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/A-Yearbook/2013/en/Small-Arms-Survey-2013-Chapter-1-EN.pdf>

⁷ OMS. 49^{ème} Assemblée mondiale de la santé, Genève 1996, http://www.who.int/violence_injury_prevention/resources/publications/en/WHA4925_eng.pdf

⁸ *Guns, knives and pesticides: reducing access to lethal means. Violence: The Evidence* (Réduire l'accès aux armes à feu, aux armes blanches et aux pesticides. Prévention de la violence : les faits). OMS 2009. http://whqlibdoc.who.int/publications/2009/9789241597739_eng.pdf?ua=1 Consulté le 7 octobre 2014.

⁹ Déclaration de Genève, Secrétariat (2008). Fardeau mondial de la violence armée, <http://www.genevadeclaration.org/fileadmin/docs/Global-Burden-of-Armed-Violence-full-report.pdf>

¹⁰ Krug EG et al., eds. Rapport mondial sur la violence et la santé, OMS Genève, 2002.

¹¹ OMS : Prévention de la violence : les faits. Faire baisser le niveau de violence par des programmes d'identification des victimes, de prise en charge et de soutien. Genève, 2009. http://www.who.int/violence_injury_prevention/violence/4th_milestones_meeting/publications/en/

des décideurs politiques auxquels il incombe de prendre soin des gens qu'ils représentent. Il est donc désirable d'établir, en ce qui concerne la violence armée, une relation de travail plus étroite entre les professionnels de la santé et les autres parties prenantes, y compris les responsables politiques.

Les professionnels de santé sont souvent les témoins primaires de l'impact horrible de la violence armée. Pour un bon nombre de gens, ce travail exige de se trouver sur les lignes de front des conflits, ou de traiter les effets de la violence dans leurs hôpitaux, cliniques et communautés. Il est nécessaire que les responsables politiques prennent connaissance de ces faits concernant les conséquences humaines de la violence armée, afin de persuader leurs pairs d'instituer des mesures de protection contre la violence armée. Les communautés médicales et politiques ont joint leurs forces pour appeler à la signature de conventions internationales comme le Traité sur le commerce des armes et la Convention sur les armes à sous-munitions, en tant qu'impératifs de santé publique qui abordent l'aspect humanitaire de la violence armée.

Les professionnels de santé et les législateurs qui coopèrent sur le plan mondial peuvent assurer que chaque pays du monde promulgue des lois sur les armes à feu basées sur la prévention de la violence armée en tant qu'impératif de santé publique, et non sur le droit individuel de posséder une arme. En outre, que les gouvernements devraient investir dans la prévention primaire de la violence armée à partir du niveau communautaire et vers le haut.

Objectifs

L'Assemblée générale du Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre, tenue à Amman, Jordanie, les 13 et 14 novembre 2014 :

Reconnaît que la violence armée est un problème de santé publique, et qu'il faut le traiter dans une approche de santé publique, en cherchant à prévenir la violence en identifiant les facteurs de risque et en élaborant les interventions ;

Constata que les coûts humains de la violence armée sont élevés, y compris les coûts sociaux, communautaires et économiques infligés à la société ;

Rappelle la résolution adoptée par la 131^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP) au sujet du rôle des parlementaires et de l'urgence de la mobilisation de ressources pour affronter la crise de l'Ebola, en soulignant le lien direct de l'insuffisance des infrastructures dans les pays sortant d'un conflit comme résultat de la violence armée, le fardeau sur le système de soins médicaux et le risque qui en découle de répandre des maladies extrêmement contagieuses comme l'Ebola.

Soutient la mobilisation de la communauté médicale du monde entier, avec l'appui des parlementaires, pour contribuer à appliquer et à suivre l'application du Traité sur le commerce des armes, du Programme d'action de l'ONU, de la Convention sur les armes à sous-munitions et des

autres initiatives de désarmement, dans le but de réduire la demande et la disponibilité des ALPC, et pour promouvoir la sécurité et la paix au sein des sociétés :

Souligne l'importance de remédier au manque de dialogue entre les secteurs parlementaires, sanitaires et sécuritaires.

Encourage l'harmonisation entre des acteurs tels que les points focaux nationaux de l'OMS et les commissions sur les ALPC, ce qui peut aboutir à des recommandations spécifiques pour les initiatives communautaires multisectorielles de prévention de la violence armée

Insiste fortement sur le besoin de sensibilisation sur la menace que constitue la violence armée pour le développement des sociétés et sur son impact sur la santé publique.

Recommande aux États d'appliquer des politiques publiques, d'encourager des normes sociales et l'instruction, ainsi que de réviser la législation précédente, dans le but de traiter les liens entre la violence armée, la santé publique et le développement.

Estime nécessaire que les États élaborent des programmes de prévention et de traitement de l'impact mental et psychologique de la violence armée sur les communautés, et qu'ils déterminent les politiques claires, concises et efficaces qui découlent raisonnablement des données factuelles disponibles.

Encourage ses membres à utiliser leur rôle de catalyseurs pour sensibiliser leurs collègues, leurs ministères de la santé, les commissions sur les ALPC et d'autres acteurs, au sujet des actions recommandées pour traiter la prévention de la violence des ALPC au moyen d'approches de santé publique.

Donne mandat à son Bureau et à son Secrétariat de suivre l'évolution de l'impact de la violence armée sur la santé publique, et pour prendre les mesures conformes à la politique adoptée.